

Le 28 décembre 2021

**Avis internet : FCP LE SÉCULAIRE**

Dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement (UE) 2016/1011 « BMR », la société de gestion a décidé d'utiliser le nouvel indice sur le marché monétaire de la zone euro qui a vocation à remplacer totalement l'EONIA. En effet, depuis octobre 2019, l'EONIA est indexé sur le cours de l'€STR, et est égal à l'€STR augmenté de 8,5 points de base.

La rédaction de l'indicateur de référence du FCP LE SÉCULAIRE est par conséquent modifiée comme suit :

« 65% Barclays Euro Aggregate Bond Index + 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 10% €STR capitalisé  
»

Le remplacement de l'EONIA par l'€STR capitalisé est assimilé à un changement d'indicateur de référence.

\*\*\*

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est prévue pour le 31 décembre 2021.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP LE SÉCULAIRE disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.